



Garantie machine HORNBAACH

Le magasin de bricolage HORNBAACH Baumarkt (Suisse) AG, Schellenrain 9, 6210 Sursee (garant) garantit la qualité des machines électriques, sur batterie et à essence selon les dispositions suivantes pour les marques

Atika	Steinel	Novus	Wolf Garten
Bosch grün	Lescha	Zipper	AL-KO
Kärcher	Dremel	Gardena	Nowax
Metabo	Eibenstock	McCULLOCH	Holzmann Maschinen
Stanley	Rotwerk	MTD	Jonsered*
Worx	Starmix	Graco	Wagner
Robomow			

ayant été achetées chez HORNBAACH Baumarkt AG.

1. Durée de garantie

La garantie est de **5 ans**. La garantie commence à la date d'achat. Comme preuve de la date d'achat, veuillez conserver le ticket de caisse d'origine ou la facture d'origine comme preuve de la date d'achat.

2. Étendue de la garantie

La garantie s'applique exclusivement aux défauts de fabrication ou du matériel en cas d'utilisation de l'article dans l'Union européenne et/ou en Suisse.

La garantie ne s'applique pas pour les défauts dans les cas suivants:

- Utilisation abusive ou non conforme,
- Utilisation violente ou influences extérieures,
- Dommages du fait du non-respect des instructions de montage et du mode d'emploi,
- Installation non conforme,
- Surcharge de l'appareil,
- Utilisation d'outils amovibles ou d'accessoires non homologués,
- Non-respect des règlements de sécurité et de maintenance,
- Introduction de corps étrangers dans l'appareil

Ne sont pas couverts par la garantie les dommages causés aux pièces d'usure résultant d'une usure normale du fait de l'utilisation.

Le recours à la garantie est impossible pour les articles d'une marque portant une * dans le cas où l'entretien annuel de la machine conformément aux instructions du fabricant ne peut pas être prouvé par écrit.

La garantie n'inclut pas les dommages accessoires ou consécutifs ni les éventuels frais de montage et de démontage en cas de garantie et les frais de location de matériel.

3. Prestations de la garantie

Pendant la durée de la garantie, le garant examine l'article défectueux pour déterminer s'il s'agit d'un cas relevant de la garantie. En cas d'application de la garantie, le garant répare ou échange l'article à ses propres frais. Le choix des prestations de garantie (réparation ou échange) est effectué à la discrétion du garant. Si l'article n'est plus disponible au moment de l'application de la garantie, le garant est en droit de remplacer l'article par un produit de même valeur. L'article remplacé ou les pièces de celui-ci deviennent la propriété du garant.

Les prestations de garantie (réparation ou échange) ne prolongent pas la durée de la garantie. Les prestations de garantie ne donnent pas droit à une nouvelle garantie.

4. Recours à la garantie

Pour faire valoir la garantie, adresse-toi au magasin HORNBAACH le plus proche. Tu le trouveras sous www.hornbach.ch. Tu peux aussi te mettre en relation avec le garant à l'adresse e-mail suivante afin de convenir de l'envoi ou du retrait de l'article défectueux: service@hornbach.ch

L'utilisation de la garantie ne peut être effective que sur présentation du ticket de caisse ou de la facture.

5. Droits légaux

La garantie ne restreint pas tes droits légaux relatifs à la garantie et à la responsabilité du fait des produits.